

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025
À 19H30**

POINT n°XVII

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de la Région Ile de France pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection de la ville du Mesnil Saint Denis

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué par courrier le 21/03/2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.

Étaient Présents

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E. LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – C.SARNIGUET – E.MARTIN – T.LHUILLIER – J-M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS -

Représentés :

E.LANDA par J-M.BRUISSON
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

L.CUIR par P.EGEE
C.VARLET par B.BONNAIN

Excusé : -

Monsieur Thibault LHUILLIER est nommé Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du 01/07/2021, portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'implantations s'intégrant à un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance et répondant à cet objectif,

Vu la note d'opportunité du maire ciblant les actions de tranquillité publique,

Vu la délibération du conseil municipal,

Vu l'engagement du maître d'ouvrage,

Vu le plan d'implantation des caméras,

Vu les devis d'entreprise relatifs d'une part aux caractéristiques du centre de supervision urbain (CSU), aux coûts des caméras, logiciels, coûts de connexions, main d'œuvre, d'autre part aux coûts détaillés de génie civil ou de transmission par d'autres modes (fibre optique, Hertzien), et enfin aux coûts liés au raccordement permettant le déport des images,

Vu le récépissé de demande d'autorisation préfectorale de système de vidéoprotection,

Considérant la volonté municipale de procéder à la modernisation et à l'extension du dispositif de vidéoprotection de la Ville du Mesnil-Saint-Denis,

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'aménagement et amélioration des systèmes de voie publique existants,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France

Mis en ligne le 10/04/2025 à 18h46

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Décide d'autoriser le maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une subvention de 69 049 € HT (soit 30% du montant global) dans le cadre du projet d'extension et de modernisation du dispositif de vidéoprotection de la commune et de signer tout document et tout acte relatif à cette demande.

Autorise le Maire à signer tout document et tout acte relatif à cette demande,

Dit que la somme restant à charge de la commune est inscrite aux budgets de l'exercice 2024-2025-2026, article 2135 ADM SPM.

VOTE à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 7 avril Deux mil Vingt-Cinq.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le
- Et de la publication, le

10 AVR. 2025

10 AVR. 2025



Christophe BUHOT
Maire



Christophe BUHOT
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 10/04/2025 à 18h46

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com